

77.230 aut. - WA/LY

Bruxelles, le 19 novembre 1990

Note au Bureau de l'intégration, DFAE/DFEPEtat des pourparlers en vue de l'adhésion de l'Autriche à la CE

En marge du Conseil "affaires générales" du 12 novembre 1990, M Delors a fait état de l'avancement des travaux de la Commission, concernant l'avis que celle-ci doit donner au Conseil conformément à l'article 237 du Traité de Rome. Un déjeuner avec Monsieur Brunmayr (X), Ministre Conseiller de la Mission d'Autriche, a permis d'obtenir des précisions complémentaires. L'état actuel de ces travaux et ses perspectives peuvent se résumer comme suit:

1. Avis de la Commission

L'avancement des travaux, selon X, se fait à un rythme normal, c'est-à-dire, sans hâte, mais aussi sans retard. La Commission dispose déjà des informations de base nécessaires à la rédaction de l'avis. Elle a récolté une abondante information sur la base de nombreux questionnaires très détaillés qu'elle a adressés aux autorités autrichiennes, concernant sa situation et sa réglementation économique, notamment dans les domaines de la concurrence et de l'agriculture.

Bien que la question de la neutralité relève au premier chef, selon X, du Conseil et de la coopération politique, M Delors tient à se prononcer également sur cette question dans l'avis de la Commission. A cet égard, celle-ci a besoin de connaître le contenu du Mandat de la Conférence intergouvernementale sur l'Union politique, notamment concernant les aspects de sécurité, pour pouvoir rédiger cette partie de l'avis.

Sous cette réserve, il reste maintenant à la Commission, selon M. Delors, à compiler les informations récoltées et à rédiger l'avis, et en particulier à rédiger son message politique. Selon les indications dont on dispose, l'avis devrait être transmis au Conseil avant l'été 1991. Lors de son voyage à Vienne en octobre, M. Delors aurait parlé du mois de mars 1991, alors que, devant la presse le 12 novembre, il a déclaré que l'avis serait transmis avant la fin 1991.

Sur le plan de l'organisation, ces travaux sont effectués par une "task force" présidée au départ par M. Cadieux, directeur général adjoint de la DG I. Ce dernier étant désormais totalement absorbé par les relations avec l'Union Soviétique, c'est M. Cohen, directeur à la DG I, qui a repris le flambeau. Participent à ces réunions des représentants de toutes les directions générales concernées.

2. Débats au Conseil

En automne 1991, le Conseil devrait être saisi, d'une part de l'avis de la Commission et, d'autre part, le cas échéant, des demandes d'adhésion de la Suède et de la Norvège ou en tout cas d'indications claires allant dans ce sens. Il est d'ores et déjà prévu qu'un débat approfondi sur l'élargissement prendra place à cette période, sous présidence néerlandaise.

L'Autriche est consciente que les demandes d'adhésion éventuelles des pays nordiques pourraient ralentir sa négociation avec la CE, car celle-ci pourrait avoir un intérêt à traiter ces différents cas en même temps.

L'Autriche est consciente que certains pays ne sont pas pressés de la voir comme membre, mais elle ne doute pas que l'unanimité requise sera obtenue au Conseil en vue de l'ouverture de la négociation. X exprime également un optimisme prudent quant à l'avis conforme que le Parlement européen devra donner, en se prononçant à la majorité absolue des membres qui le composent. Pour parvenir à ce double résultat, l'Autriche a d'ores et déjà intensifié ses efforts et ses contacts dans les Etats membres de la CE et auprès du Parlement à Strasbourg.

3. Négociations d'adhésion

La négociation formelle devrait commencer, selon les indications dont on dispose, en janvier 1993, et pourrait durer environ une année. X espère toutefois que cette négociation pourra débuter au printemps 1992 déjà. Il conçoit également qu'elle pourrait débuter plus tard (p.ex. en 1994) si la Communauté souhaitait traiter en parallèle les demandes d'adhésion d'autres pays de l'AELE qui seraient déposées en retard.

Les points cruciaux de la négociation devraient être les suivants:

- La neutralité

Un débat approfondi est en cours actuellement en Autriche sur cette question. Dans ses contacts avec la Communauté, elle rencontre deux types de réactions au vue de l'évolution récente survenue dans les pays de l'Est. Certains estiment que désormais l'Autriche peut et doit renoncer à sa neutralité pour entrer dans la Communauté, tandis que d'autres estiment que la question de la neutralité a perdu de son acuité et se montrent plus flexibles.

- L'agriculture

- Le transit, si ce problème n'a pas été réglé de façon définitive auparavant, X estime que l'Autriche ne pourra pas bénéficier d'exceptions permanentes en cas d'adhésion, ce qui ne manquera pas de poser de sérieux problèmes, notamment concernant le contingentement des poids lourds.

L'essentiel des autres domaines auront été discutés et négociés dans le cadre de l'Espace Economique Européen. Les procédures de ratification devraient durer de un à deux ans. En conséquence, pour X, l'Autriche sera devenue membre de la CE en 1994 au plus tôt et en 1997 au plus tard. L'adhésion devra notamment faire l'objet d'un référendum en Autriche, et celui-ci n'est pas gagné d'avance, notamment en fonction des dispositions que l'accord comportera concernant le transit.

4. Impact sur la négociation EEE

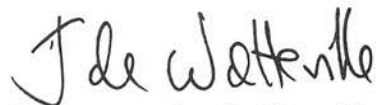
Pour l'instant, l'Autriche reste fidèle à sa ligne. Selon X, M. Scheich restera très ferme sur les positions institutionnelles et souhaite que l'AELE ne faiblisse pas avant le Conseil du 4 décembre. X se montre encore plus sceptique à l'égard du deuxième pilier maintenant qu'il s'avère que celui-ci pourrait n'être composé que de la Suisse, de l'Islande et du Liechtenstein d'ici quelques années. Sur le plan pratique, tous les investissements qu'un deuxième pilier sérieux impliquerait sont-ils encore réalistes? Selon X, l'Autriche restera ferme également sur la nécessité d'avoir des réunions "à 19".

Ceci dit, il est clair que l'EEE n'est qu'une étape transitoire pour les Autrichiens et que leurs intérêts se concentrent de plus en plus sur la question de l'adhésion. Il est donc difficile de savoir jusqu'à quand ils resteront fermes sur leurs positions...

5. Conclusions

Les travaux de la Commission en vue de la préparation de son avis suivent un cours normal. Quant aux données techniques rassemblées, celles-ci vont nettement plus loin que ce qui serait normalement requis pour la rédaction de cet avis. Chacune des parties essaient ainsi d'utiliser le temps à disposition pour prendre de l'avance sur les pourparlers exploratoires qui précéderont la négociation formelle.

Ceci implique aussi que si d'autres membres de l'AELE souhaitent déposer une demande d'adhésion, l'avis de la Commission pourrait être préparé dans des délais très brefs (environ trois mois), en raison de toutes les informations et données statistiques dont la Commission dispose déjà.



Jacques de Watteville

MISSION SUISSE AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
B R U X E L L E S

FICHE DE TRANSMISSION: COMMUNICATION

date: 19.11.90

notre réf.: 77.230 aut. - WA/LY

votre réf.:

auteur: Jacques de Watteville

objet Etat des pourparlers en vue de l'adhésion de
l'Autriche à la CE

an	EW	ala
date	20.11	
Visa	114 77	18
EDA	20.11.90	18
Ref	p. C44 770 0 (Au)	

destinataire: Bureau de l'intégration DFAE/DFEP (Ambassadeur
Kellenberger, MM Salamin et Matteucci)

copies à:

- D F A E : Secrétaire d'Etat Jacobi
Div. pol. I
Secrétariat politique
DDIP (Ambassadeur Krafft)
M Combernous, collaborateur personnel du chef du
département
Service économique et financier
- D F E P : OFAEE (Secrétaire d'Etat Blankart, Ambassadeur
Arioli)
M Stoudmann, collaborateur personnel du chef du
département
- D F J P : M O. Jacot-Guillarmod, Vice-directeur
- Délégation AELE/GATT, Genève
- Ambassades à Rome, Vienne et La Haye

remarques:

Veillez trouver ci-jointe une note faisant le point sur l'état
des pourparlers en cours entre l'Autriche et la CE en vue de son
adhésion à cette dernière.

annexe(s): ment.

visa:

Le Chef de Mission

B. de Tschanner

B. de Tschanner